



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 27/12/2023

21 DÉCEMBRE 2023

ID : 038-213803992-20231221-2023_86-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

20 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Christine MATRAT- François DOUHERET- Mme Annie FRIZON - Mme Claire NEURY- Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Laurence LUINO – Mme Magali DELMONT-M. Éric FRAYSSINET- Mme Marie José RUBIRA- Marc BENATRU - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Régine BROIZAT- M. Olivier ZANCA- M. Damien GINESTE- Mme Béatrice DUREPAIRE - Mme Isabelle DELAGE

6 Conseillers excusés : Mme Nathalie PELLER, M. Bernard VERNAY (procuration à M. REVELIN), Mme Sandrine MOREL (procuration à M. POURRAT), M. Daniel CHEMINEL (procuration à M. BENATRU), M. Mickael FAVRO, Mme Emilie LEVIEUX (procuration à M. DOUHERET),

1 conseiller absent : Stéphane CAPOURET

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2023/86 Fixation des tarifs municipaux

Il est proposé pour les années à venir, que si les tarifs restent inchangés, ces montants seront ceux validés dans le tableau ci-joint, jusqu'à une nouvelle délibération soit prise et modifie celui-ci

Monsieur le Maire propose le tableau des tarifs municipaux suivants :

NATURE DES SERVICES	TARIFS 2024 et pour les années à venir
DROIT DE PLACE	
* abonnés	0.70 €/ml
* non abonnés	1.20 €/ml
* droit annexe d'électricité (forfait journalier par commerçant)	1.20 €
* fête foraine de la St Pierre (durée de la fête)	1.40 €/m2
* fête foraine autres cas (cirques) (jour d'occupation)	0.80 €/m2
* marchand forain autre que jour de marché	140.00 €/jr
* caution pour installation de cirques et chapiteaux	1 000.00 €
* droit de stationnement parking du cimetière	45.00 €/jr
* droit d'occupation temporaire des terrasses au m ² / par an	12€ m2
POIDS PUBLICS	
* 0 à 3 000 kg	2.73 €
* 3 001 à 10 000 kg	5.36 €
* 10 001 à 20 000 kg	7.75 €
* 20 001 à 30 000 kg	10.37 €
* plus de 30 000 kg	13.21 €
* carte	13.55 €
ENCART PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL	
* le pavé 1 parution 90 €	90 €
TARIFS DE LOCATION DES JARDINS FAMILIAUX	
* location du m ² par an	0.80 €
* caution annuelle pour la location d'un jardin familial par an	300 €
CONCESSION CIMETIERE	
Les tarifs au mètre carrés sont de 140 € pour les 15 ans et 210€ pour les 30 ans.	
Concession « terre » 2 x 1 m (15 ans)	280 €
Concession « terre » 2 x 1 m (30 ans)	420 €
Concession « terre » 2 x 2 m (15 ans)	560 €
Concession « terre » 2 x 2 m (30 ans)	840 €
Concession « caveau » 2,50 x 1,10 m (15 ans)	385 €
Concession « caveau » 2,50 x 1,10 m (30 ans)	577 €
Concession « caveau » 2,50 x 2 m (15 ans)	700 €
Concession « caveau » 2,50 x 2 m (30 ans)	1050 €

Auteur de l'acte : le Maire, Franck POURRAT

Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 22/12/ 2023

Affichage et publication électronique le 27/12/2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 038-213803992-20231221-2023_86-DE



COLUMBARIUM et CAVURNE	
Columbarium case (15 ans)	
Columbarium case (30 ans)	1250 €
Cavurne 1m x 1m (15 ans)	700 €
Cavurne 1m x 1m (30 ans)	1400 €
PHOTOCOPIE	
* la photocopie N/B	A4
A3	0.15 €
	0.25 €
PHOTOCOPIE COULEUR	
* la photocopie couleur	A4
A3	0.35 €
	0.50 €

Le Conseil Municipal délibère pour :

- **APPROUVER** le tableau des tarifs municipaux tels que présentés ci-dessus, jusqu'à une nouvelle délibération soit prise et modifie celui-ci
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet

VOTE

Pour : Unanimité

Contre :0

Abstention :0

Certifiée conforme



Le Maire

Franck POURRAT